



Litige avec un avocat au sujet ddu suivi d'un dossier

Par **nanouboutoille**, le **25/01/2012** à **23:01**

Bonjour,

Mon ami a contacté un avocat pour régler un litige avec une sarl de construction (un mur de soutènement de 40 m. qui s'est écroulé quelques mois après sa construction). Le dossier lui a été remis en juillet 2007, il a été jugé en 2011.... ce qui a permis à l'entrepreneur fautif de se rendre insolvable....alors que nous savons de source sûre qu'il possède plusieurs maisons...L'entreprise a été condamnée mais mon ami n'a jamais été remboursé.. et son avocat redemande des honoraires pour continuer à suivre ce dossier.....qui est dans les mains d'un huissier mais sans succès.

Que faire pour faire comprendre à cette avocate que cela suffit...et que son client peut très bien suivre son dossier chez l'huissier ! Sans espoir...

Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **26/01/2012** à **09:28**

bonjour

[citation]Le dossier lui a été remis en juillet 2007, il a été jugé en 2011.... ce qui a permis à l'entrepreneur fautif de se rendre insolvable...[/citation]

dans le genre de dossier, litige en construction, la procédure est souvent très longue.

Si l'huissier ne peut récupérer des indemnités allouées par jugement, il faudra procéder de nouveau pour éventuellement le faire condamner du fait d'avoir organisé son insolvabilité et si possible faire saisir une des maisons